



Compte-rendu de la réunion ordinaire de Conseil Municipal du 27 Juillet 2026 à 20h

Etaient présents :

Jean Marc ALLEGRE, Jean Luc BRUYERE, Josiane CARBONNEIL, Pierre CHAIZE, Christine CHEVALIER, Benoît EXTRAT, Marie Françoise GAUME, Yohann GOUTORBE, Baptiste LIOTARD, Elsa MASSACRIER, Marie-Laure MASSACRIER, Alexandre MORLOT, Céline SOUCHON.

Était excusée avec procuration :

Michèle BRAS donne procuration à Christine CHEVALIER

Était absent :

Mickael POTHIER

Secrétaire de Séance = Madame Christine CHEVALIER

AJOUT DE DEUX POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Madame le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'inscrire les deux points suivants à l'ordre du jour :

- la vente du presbytère,
- le choix du bureau chargé du contrôle des jeux et des équipements sportifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ces deux sujets à l'ordre du jour.

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 24 juin 2026 est adopté à l'unanimité.

1. VENTE PRESBYTERE - Délibération 44-2026

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle proposition d'acquisition, transmise par [REDACTED] IMMO FACTORY, a été reçue dans le cadre de la vente du presbytère, propriété communale.

L'ensemble immobilier concerné comprend :

- le presbytère, avec une cour et un bâtiment annexe indépendant, situés 64 et 86 rue Monseigneur Dadolle, cadastrés section A n° 946 ;
- une parcelle de terrain attenante, cadastrée section A n° 945, d'une superficie de 540 m².

Monsieur [REDACTED] a présenté une offre d'acquisition d'un montant de 158 000 € frais d'agence inclus, correspondant à un prix net vendeur de 150 000 € pour la commune.

Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal,

Vu la proposition d'acquisition présentée par [REDACTED] ;

Considérant que cette offre est conforme aux intérêts de la commune ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'accepter l'offre d'acquisition présentée par [REDACTED] pour le presbytère, comprenant les biens cadastrés **section A n° 945 et n° 946**, pour un montant de **158 000 €**, frais d'agence inclus, soit un prix net vendeur de **150 000 €** pour la commune, payable le jour de la signature de l'acte authentique ;
- De préciser que les frais d'acte, droits et honoraires du notaire seront intégralement à la charge de l'acquéreur ;
- D'autoriser Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette opération, et à signer l'ensemble des documents y afférents, notamment le compromis de vente et l'acte authentique de cession.

2. CHOIX DU BUREAU DE CONTROLE POUR LA VERIFICATION DES EQUIPEMENTS DE JEUX ET SPORTIFS

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les obligations réglementaires en matière de sécurité des équipements de jeux et des équipements sportifs. A ce titre, la commune est tenue de faire réaliser régulièrement un contrôle de l'état de ses installations par un organisme spécialisé.

Elle informe ensuite l'assemblée qu'une consultation a été engagée auprès de trois bureaux de contrôle et présente les offres reçues :

Bureaux de contrôle	Prestations	Tarif annuel TTC
ENERJIS	Contrôle annuel de 8 équipements de jeux et 7 équipements de sport	Forfait de 492,00 €
SOCOTEC	Convention de contrôle de 5 ans, avec alternance tarifaire un an sur deux	Moyenne de 609,75 € + 26 € de frais de dossier
PRESANCE	Contrôle annuel de 8 équipements de jeux et 7 équipements de sport	Forfait de 768,00 €

Des interrogations sont soulevées concernant le nombre d'équipements sportifs à contrôler, le contrôle des cages de football mobiles ainsi que la fréquence des contrôles au regard du coût annuel. Il est décidé de procéder à un nouveau recensement des équipements concernés avant de programmer les contrôles.

3. ÉCOLES

• Point sur la rentrée =

École Publique :

- Fermeture d'une classe, entraînant une réorganisation des classes à compter de la rentrée de septembre :

- Mme PETIBOUT : classe de CE2/CM2 - 23 élèves ;
- Mme MALLET : classe de CE1/CM1 - 23 élèves ;
- Mme LAFFAY : classe de TPS/PS/MS/GS/CP - 27 élèves.

L'effectif total de l'école s'élèvera ainsi à 73 élèves.

- Agents communaux :

- Marlène [REDACTED] (ATSEM) : entretien des classes ;
- Lindsay [REDACTED] : intervention d'une heure auprès des élèves de CP ;
- Virginie [REDACTED] : entretien des classes.

Ecole Privée St Martin :

○ Renouvellement de l'ensemble du personnel, à l'exception de l'accompagnatrice des élèves en situation de handicap.

- Mme LACOUR est nommée nouvelle directrice.
- Deux nouvelles enseignantes rejoignent l'établissement, dont une déjà nommée :
- l'une assurera la classe de TPS/PS/MS/GS/CP ;
- l'autre prendra en charge les classes de CE1, CE2, CM1 et CM2.

L'effectif total de l'école sera de 37 élèves.

- Le recrutement de l'agent en contrat aidé a été effectué.

• Péri scolaire =

- - Garderie du matin (7 h 00 à 8 h 15) : [REDACTED] ;
- - Cantine (11 h 45 à 13 h 00) : [REDACTED]
- - Garderie méridienne (13 h 00 à 13 h 20) : [REDACTED]
- - Garderie du soir (16 h 15 à 18 h 30) : [REDACTED]

Tarifs en vigueur :

- Garderie : matin : 0,70 € - soir : 1,00 €

- Restauration scolaire : repas « Villemontois » : 4,20 € ; repas « Extérieur » : 5,30 € ; repas non réservé : tarif doublé, soit 8,40 € pour les Villemontois et 10,60 € pour les extérieurs.

Le prix facturé par le prestataire API est fixé à 3,40 € par repas (contre 3,35 € en 2025-2026), soit un manque à gagner estimé à environ 450,00 € sur la base de 9 000 repas.

Madame le Maire propose de maintenir les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2026-2027. Elle précise que les familles n'ayant pas pu être informées de cette augmentation avant la fin de l'année scolaire, il serait préférable de reporter son application à la rentrée de septembre 2027.

Plusieurs conseillers proposent toutefois que cette augmentation prenne effet à compter du 1er janvier 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'informer les parents d'élèves, par courrier, d'une augmentation de 0,05 € des tarifs de la cantine à compter du 1er janvier 2027. Cette décision est approuvée à l'unanimité moins une abstention.

4. PERSONNEL

- **Modification fiche de poste agent technique :**

Madame le Maire informe l'assemblée que la fiche de poste de l'agent technique occupant les fonctions d'ATSEM sera modifiée à compter de la rentrée de septembre 2026. A la suite d'un entretien avec l'intéressée à la fin de l'année scolaire et en accord avec celle-ci, son activité sera principalement consacrée à l'école publique (aide à l'enseignante dans ses activités et entretien d'une partie des locaux). Elle continuera d'intervenir pour le service de la cantine. En revanche, elle n'assurera plus la garderie périscolaire.

- **Stagiairisation agent technique à temps non complet :**

Madame le Maire informe l'assemblée que le contrat à durée déterminée de l'agent technique employé à temps non complet (25 heures hebdomadaires) arrive à échéance le 31 juillet 2026.

Cet agent donnant satisfaction dans l'exercice de ses fonctions, Madame le Maire propose de pérenniser cet emploi en procédant à sa nomination en qualité de stagiaire, en vue de sa titularisation.

Toutefois, l'agent n'ayant pas encore fourni les documents qui lui ont été demandés, cette nomination ne prendra effet qu'à compter du 1er janvier 2027. Dans l'attente, un nouveau contrat à durée déterminée sera établi pour la période du 1er août au 31 décembre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

5. DOSSIER LAPALUE

Conformément à ce qui a été évoqué lors de la dernière réunion du conseil, le procès-verbal provisoire constatant l'état d'abandon manifeste sera établi prochainement par Mme le Maire. Celui-ci sera affiché pendant une durée de trois mois en mairie ainsi que sur les lieux concernés. Il fera également l'objet d'une publication dans deux journaux locaux et sera notifié aux propriétaires. Cette première phase de la procédure devrait s'achever au début du mois de novembre.

6. MULTISERVICE

- **Travaux :**

Des réflexions complémentaires doivent être engagées afin d'affiner le projet.

- **Subvention Leader :**

Une rencontre est prévue le jeudi 30 juillet avec 2 techniciens de Roannais Agglomération afin de préparer le dossier de demande de subvention relatif aux travaux d'agrandissement, dans le cadre du programme LEADER.

- **Maîtrise d'œuvre :**

Afin d'assurer la conception du projet, l'élaboration des plans ainsi que le suivi technique de l'opération, Madame le Maire propose de confier une mission de maîtrise d'œuvre à un prestataire spécialisé.

Le conseil municipal donne son accord et décide de solliciter des devis auprès des bureaux suivants : Easy Travaux (), BET Croquis (), ainsi qu'un 3ème bureau dont le choix reste à définir.

7. CRÉATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS - Délibération 45-2026

La commune de Villemontais souhaite créer un Conseil Municipal des Enfants (CME) dans le but de faire découvrir aux jeunes le rôle et le fonctionnement d'une institution de démocratie locale, leur donner à travers elle la parole et les rendre actifs de la vie publique, tout en leur apprenant à être citoyens et responsables.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2121-29 et L 2143-2 relatifs à la participation des habitants à la vie locale ;

Considérant la volonté de la commune de Villemontais de créer un Conseil Municipal des Enfants (CME) ;

Considérant que ce Conseil Municipal des Enfants a pour objectif de permettre aux enfants un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge, notamment par la découverte des processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections, la recherche de l'intérêt général...), ainsi que par la conduite de projets qu'ils élaborent eux-mêmes avec l'accompagnement des élus ;

À l'image d'un conseil municipal d'adultes, les jeunes élus réfléchissent, débattent, proposent, décident et mettent en œuvre des actions d'intérêt général, devenant ainsi des acteurs à part entière de la vie communale.

Considérant que le Conseil Municipal des Enfants remplit les rôles suivants :

- Être à l'écoute des idées et propositions des enfants et les représenter,
- Proposer et réaliser des projets d'intérêt collectif à l'échelle de la commune,
- Relayer les souhaits et observations des enfants auprès du Conseil Municipal de Villemontais ;

Considérant que le Conseil Municipal des Enfants est animé et encadré par les élus de la commission en charge du CME, afin d'offrir aux jeunes conseillers un cadre structurant dans l'exercice de leur mandat ;

Considérant que le Conseil Municipal des Enfants est composé de dix enfants maximum, domiciliés et solarisés à Villemontais, issus des classes de CE2, CM1 et CM2 ;

Considérant que la durée du mandat est fixée à une année scolaire ;

Considérant que le corps électoral est constitué des élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2, domiciliés et solarisés à Villemontais ;

Considérant que la répartition des sièges entre les deux écoles est la suivante, au vu des effectifs :

- Huit représentants pour l'école publique,
- Deux représentants pour l'école privée Saint Martin ;

Considérant que pour favoriser la parité, chaque école présente une liste de candidates et une liste de candidats, et que chaque électeur vote pour quatre filles et quatre garçons à l'école publique et pour une fille et un garçon à l'école privée ;

Considérant que tout candidat doit déposer à la mairie un dossier comprenant une fiche de renseignements, un formulaire de candidature, une autorisation parentale et une attestation d'assurance extrascolaire ;

Considérant que le Conseil Municipal des Enfants est présidé par le Maire ou un adjoint, conformément à l'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Un règlement intérieur précise les objectifs du Conseil Municipal des Enfants, le rôle des jeunes élus, sa composition, les modalités visant à assurer la parité, la durée du mandat, les modalités d'organisation et de déroulement des élections, les conditions de démission et de radiation, ainsi que le fonctionnement des séances plénières et des commissions.

Considérant que le Conseil Municipal des Enfants s'inscrit dans une démarche intergénérationnelle et moderne de l'action publique et que son fonctionnement demeure adapté aux enfants, dans un esprit à la fois pédagogique, ludique et convivial,

Considérant que le calendrier prévisionnel de mise en œuvre s'échelonne sur les mois de septembre et d'octobre 2026, selon les étapes suivantes :

- Organisation d'une réunion de présentation,
- Dépôt des dossiers de candidature,
- Campagne électorale,
- Élection,
- Installation des conseillers élus au sein du Conseil municipal des enfants ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- Approuve la création du Conseil Municipal des Enfants dans les conditions définies ci-dessus.
- Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour conclure ce point, Benoit EXTRAT présente la vidéo qu'il a réalisée afin de faire découvrir le Conseil municipal des enfants aux enfants concernés, de façon simple et ludique.

8. SALLE OMNISPORT

• Installation déstratificateur - Délibération 46-2026

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a reçu une proposition de la société ADAR portant sur l'installation d'un système de déstratification. Ce dispositif a pour principe de brasser l'air chaud qui s'accumule en hauteur afin d'homogénéiser la répartition de l'air et de la température dans le bâtiment.

Compte tenu de la hauteur de la salle omnisports, cet équipement pourrait y être installé. Madame le Maire précise que le coût de cette installation est estimé à 1 644,17 € HT, soit 1 973,00 € TTC. Cette opération serait intégralement financée dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) et n'engendrerait donc aucune dépense pour la commune.

Le conseil municipal,

Considérant que l'installation d'un déstratificateur d'air permet de rabattre l'air chaud vers le sol, d'homogénéiser la température ambiante, et de réduire les factures de chauffage,

après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'installation d'un déstratificateur dans la salle omnisports ;
- De prendre acte que cette installation n'engendrera aucun coût pour la commune, son financement étant intégralement assuré dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) ;
- D'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

• Changement du revêtement de sol

Le Conseil municipal confirme sa décision de procéder aux travaux de remplacement du revêtement de sol.

Il convient désormais de reprendre contact avec l'entreprise AUBONNET, retenue pour la réalisation de ces travaux, afin de définir un calendrier d'intervention tenant compte du planning d'occupation de la salle ainsi que des délais nécessaires à l'exécution du chantier.

Rappel du budget prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Coût HT des travaux	50 710 €	Etat (DETR)	10 142 €
TVA 20%	10 142 €	Région (Bonus Ruralité)	10 000 €
		Département (enveloppe solidarité)	2 000 €
		Participation VLB	5 000 €
		Participation ASV	5 000 €
		Participation Badminton	330 €
		Participation de la commune	18 398 €
		FC TVA année N+1 (au taux 16,404% sur TTC)	9 982 €
Total TTC	60 852 €	Total	60 852 €

La question de la protection du revêtement lors de manifestations telles que les bals ou la marche est à nouveau évoquée. Elsa MASSACRIER indique que le club de basket aurait trouvé un accord avec la commune de Lentigny pour le prêt de protections adaptées.

• Dégâts suite aux orages

À la suite des violents orages survenus récemment, des infiltrations d'eau ont été constatées au niveau de la toiture. Afin de prévenir de nouvelles infiltrations, il est envisagé de procéder à un démoussage et à un traitement de la couverture.

Jean-Luc BRUYERE est chargé de demander un devis pour la location d'une nacelle. Les travaux pourraient être réalisés courant septembre par les employés communaux.

Le conseil valide cette proposition.

9. GESTION DE L'EAU

• Retour de la réunion avec les services de la Roannaise de l'Eau

En raison des risques de pénurie d'eau, les communes sont invitées à renforcer leur communication auprès de leurs administrés afin de les sensibiliser à une utilisation raisonnée de la ressource.

Problématique : L'augmentation des consommations associée à la baisse des débits pourrait engendrer des ruptures d'approvisionnement en eau potable.

Un travail de repérage des habitants situés en zone potentiellement secourable a été réalisé avec Roannaise de l'Eau. Des flyers seront distribués aux foyers concernés.

10. ROANNAIS AGGLOMERATION

• Élection des représentants de la commune de Villemontais aux commissions de Roannais Agglomération - Délibération 47-2026

Madame le Maire informe le Conseil que le Pacte de Gouvernance de Roannais Agglomération a acté la création de quatre commissions :

- Attractivité du territoire : tourisme, culture, sport, événementiel, équipements structurants
- Développement territorial : économie, social, santé, habitat, enfance et jeunesse
- Transition écologique, cadre de vie et mobilité : environnement, déchets, mobilité, énergie
- Ressources et aménagement du territoire : finances, commande publique, aménagement de l'espace, mutualisation, services aux communes, solidarités territoriales

Madame le Maire précise que la représentation des communes au sein de ces commissions est fixée en fonction de leur population. À ce titre, la commune de Villemontais dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant dans chacune des quatre commissions.

Elle indique également que des groupes de travail thématiques pourront être constitués en fonction des besoins et que ces groupes seront ouverts à tous les élus des conseils municipaux sans qu'une désignation formelle soit nécessaire.

Le conseil municipal, après avoir procédé à l'élection, à l'unanimité, **décide** de proclamer élus, en qualité de représentants de la commune au sein des commissions de Roannais Agglomération, les membres suivants :

Commissions	Titulaires	Suppléants
Attractivité du territoire : tourisme, culture, sport, événementiel, équipements structurants	Marie-Françoise GAUME	Jean-Marc ALLEGRE
Développement territorial : économie, social, santé, habitat, enfance et jeunesse	Marie-Françoise GAUME	Pierre CHAIZE
Transition écologique, cadre de vie et mobilité : environnement, déchets, mobilité, énergie	Pierre CHAIZE	Christine CHEVALIER
Ressources et aménagement du territoire : finances, commande publique, aménagement de l'espace, mutualisation, services aux communes, solidarités territoriales	Christine CHEVALIER	Pierre CHAIZE

• Rapport d'activité 2025 =

Le conseil municipal est invité à en prendre connaissance via le site internet de Roannais Agglomération : <https://www.aggloroanne.fr/site-officiel-roannais-agglomeration>

11. TRAVAUX REALISES OU A REALISER

- Réalisation de travaux d'entretien à l'école (vélux, rideaux salle sieste, pose film anti UV, changement vitre, balayage cour...).
- Multiservice : Plafond de la cuisine (en cours) et installation ventilation dans la réserve.
- Aménagement d'un passage sécurisé entre la cantine et la garderie.
- ERA : terminer les travaux de peinture des vestiaires et toilettes.
- Réparation porte garage agents communaux par entreprise

12. ACQUISITION D'EQUIPEMENTS DE RAFRAICHISSEMENT POUR LES BATIMENTS SCOLAIRES - Délibération 48-2026

Madame le Maire explique qu'EDF a mis en place un dispositif d'aide à destination des communes, prévoyant une prise en charge de 400 € TTC par équipement, dans la limite de dix appareils par établissement.

Elle présente ensuite le devis de l'entreprise DUIVON pour la fourniture et l'installation de dix ventilateurs de plafond à brassage d'air, qui s'élève à 2 880 € HT soit 3 456 € TTC, et précise que ces équipements seraient installés dans les deux écoles, ainsi que dans la salle de cantine-garderie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le devis de l'entreprise DUIVON, d'un montant de **2 880 € HT** soit **3 456 € TTC** pour la fourniture et la pose de dix ventilateurs de plafond à brassage d'air.
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Autorise** Madame le Maire à solliciter le remboursement prévu dans le cadre du dispositif d'aide mis en place par EDF.

13. DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le conseil municipal décide de ne pas faire savoir son droit de préemption sur la vente des biens suivants :

- Biens cadastrés section n° A2497-A2278-A2276 situés 60 rue du Col du Bouchet
- Biens cadastrés section n° A3038-A3117 situés 41 Impasse du Puits.

14. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL CONSENTIE AU MAIRE

Conformément à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil municipal, Madame le Maire informe l'assemblée de la signature des devis suivants :

Fournisseurs	Prestations	Montant TTC
Maé et Valentin	Animation repas des séniors	550 €
Maison Gonin	Repas des séniors	24 € par personne
Darphin	Ventilation multiservice	978 €
Mosnier	Déplacement hotte multiservice	540 €
Chataignier	Réparation portail local agents techniques	996 €
Créancier	Aide Financière à un administré réglée directement au créancier	201,29 €

15. COMPTES RENDUS REUNIONS

- **Journée ECLAM Tour Loire du 7 juillet à ST PAUL EN JAREZ**

Benoit EXTRAT et Pierre CHAIZE font le compte rendu de la rencontre ECLAM (Énergie, Climat, Logement, Air, Mobilité) Tour, organisée conjointement par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, la DDT de la Loire, l'ADEME et Saint-Etienne Métropole.

Trois visites de sites ont eu lieu au cours de la journée :

- La place du Puits à Saint-Paul-en-Jarez : un projet de renaturation pour créer de l'ombre et de la fraîcheur, avec des essences d'arbres spécifiques pour booster la biodiversité locale.
- Pilat Métha : cette unité de méthanisation, créée par des agriculteurs, produit une énergie locale et renouvelable, valorise le méthane et fabrique un engrais naturel

- Le chantier de la station BioGNV de l'Ondaine à Saint-Victor-sur-Loire : cette infrastructure permettra de distribuer un carburant propre et local destiné notamment aux bus et bennes à ordures ménagères de la métropole.

Benoît EXTRAT propose la création d'une commission réunissant des conseillers et des personnes extérieures disposant de compétences en matière de végétaux afin de réfléchir à la plantation d'arbres sur la commune.

- **Réunion Réserve Communale de Sécurité Civile du 17 juillet à CHERIER**

Pierre CHAIZE présente un retour de cette réunion. Il explique que cette réserve vient compléter le Plan Communal de Sauvegarde (actuellement en cours d'élaboration) sans se substituer aux pompiers ni aux services de secours. Composée de citoyens volontaires et bénévoles, elle peut intervenir en première intention ou en appui lors d'événements climatiques majeurs ou de catastrophes. Elle assure également un rôle de prévention.

Il précise ensuite que le conseil municipal devra, lors d'une prochaine séance, délibérer afin de créer une Réserve Communale de Sécurité Civile

- **Conseil d'Ecole du 22 juin**

Pierre CHAIZE donne le compte rendu de cette réunion au cours de laquelle les principaux points suivants ont été abordés : actions menées au cours de l'année scolaire, rentrée septembre 2026, relation et concertation avec la mairie, remerciements pour la construction de la cabane, article échos villemontois....

- **Congrès des Maires et Assemblée Générale des Maires Ruraux**

Marie-Françoise GAUME fait un retour de ces deux rencontres :

Congrès des Maires : Rencontre de partenaires et d'élus de tout le département ; environ 700 personnes présentes. A cette occasion, les élus ont participé au jeu organisé par Renov'actions42 et ont appris que la commune de Villemontais était la gagnante.

Assemblée Générale Maires Ruraux : Rencontre réunissant uniquement les élus de communes de moins de 3 500 habitants.

16. QUESTIONS DIVERSES

- Circulation et signalisation dans le bourg : Une réflexion globale doit être engagée par la commission « voirie » afin d'étudier ces problématiques et proposer des solutions adaptées.
- Centenaire [REDACTED] : Le 29 juin, une délégation du Comité d'Action Sociale s'est rendue à l'EHPAD « Les Morelles » à Renaison afin de célébrer le centième anniversaire de [REDACTED].
- Autorisations d'urbanisme : Pierre CHAIZE informe l'assemblée des difficultés rencontrées dans la gestion des autorisations d'urbanisme, notamment en cas de non-respect des prescriptions ou de signalements déposés par des riverains.
- Conventions occupation des locaux par les associations : Jean-Luc BRUYERE informe l'assemblée que les conventions de chaque association seront prochainement mises à jour.
- Attribution d'un barnum : Dans le cadre du dispositif de cession à titre gratuit de barnums aux communes, Mme le Maire informe l'assemblée que la Région Auvergne-Rhône-Alpes en a attribué un à la commune.
- Treille en Côte Roannaise : Cette manifestation aura lieu le samedi 17 octobre 2026. Le départ étant donné à Villemontais, Mme le Maire sollicite les conseillers afin d'aider à l'organisation.
- Journée citoyenne : Elle pourrait être organisée à l'automne. Il convient de réfléchir aux chantiers qui pourraient être proposés à cette occasion.
- Benoit EXTRAT soumet l'idée d'un marché de producteurs locaux (vignerons, producteurs de viande...) et suggère la mise en place d'une commission chargée d'étudier ce projet. Cette proposition sera approfondie à la rentrée.
- Marie-Laure MASSACRIER indique que des habitants ont exprimé le souhait de voir installer une boîte à livres sur la commune. Cette proposition mérite également d'être étudiée.
- Madame le Maire rappelle que des travaux de peinture restent à réaliser à la salle ERA. Une corvée pourrait être organisée au mois d'août avec les conseillers disponibles. Alexandre MORLOT est chargé de réaliser un sondage afin de recenser les participants.

Séance levée à 22 h 30

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 15 septembre à 20h.